**COMMUNE DE LINARDS - HAUTE-VIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil seize, le 16 décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Claude SAUTOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 9

Votants .......................................... 9

Présents : Mrs et Mmes. SAUTOUR, CHAPUT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, BELLIER, NANOT, LEPETIT, DOUDARD, CHALARD, TAURON.

Mr Guy CHOLET a donné procuration à Mr Bernard CHAPUT

Mme Nadine AJUSTE a donné procuration à Mr Jean-Claude SAUTOUR

Mme Marie-Noëlle HEUZARD a donné procuration à Mme Virginie VILLENEUVE

Mme Marie-France FAURE a donné procuration à Mr Denis TAURON

Secrétaire de séance : Mme LEPETIT

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 10 NOVEMBRE 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 10 novembre 2016.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents le dit compte rendu.

**PLUI**

Mr le maire donne lecture du courrier du président de la communauté de communes Briance Combade concernant les dispositions de la loi dite ALUR et notamment son article 136 qui stipule que « le transfert de compétence porte sur les PLU et les cartes communales ». Briance Combade souhaiterait mettre en place un PLUI suite à la demande de deux communes membres dont le PLU arrive à échéance.

Sur le territoire communautaire, deux communes sont en PLU, une en carte communale et les sept autres en RNU.

Pour Mr le maire, le point positif serait une unification du territoire intercommunal ; le point négatif serait une perte de la maîtrise du territoire communal car la commission, réunissant une dizaine de personnes ne devrait compter qu’un membre du conseil municipal. De plus, la communauté de communes a déjà beaucoup à faire avec le transfert des compétences eau et assainissement et probablement voirie dans les trois années à venir.

Après avoir voté à bulletin secret, le conseil municipal par 9 voix contre et 2 abstentions, refuse le mise en place d’un PLUI.

**DCM –OUVERTURE DE CREDIT**

Des travaux de sécurisation sont prévus sur l’éclairage public aux Lieux-dits Beaubiat et Les 4 Chemins ; il convient d’ouvrir les crédits suivants :

Section d’investissement dépenses :

Article 2315 op 056 : +11 190.00€

recettes

Article 1325 : +11 190.00€

Section de fonctionnement dépenses :

Article 66111 : +1 500.00€

Article 6184 : - 1 500.00€

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide d’ouvrir les crédits tels que précités.

**CAUTION CENTRE ANTOINE BLONDIN**

Mr le maire propose d’instaurer un système de caution pour la location des salles centre Antoine blondin. Il propose que le montant de la caution soit égal au tarif de la location.

Concernant les particuliers, le chèque sera rendu après un état des lieux.

Pour les associations, elles déposeront un chèque de 220€ dans les quinze jours précédant le 1er janvier et le 1er juillet de l’année en cours ; ces chèques seront conservés 6 mois à la trésorerie de Châteauneuf la Forêt.

Le conseil municipal adopte ce principe, à l’unanimité des membres présents, à compter du 1er janvier 2017.

**CONVENTION SYDED**

Monsieur la maire donne lecture de la convention d’occupation temporaire du domaine public de container de collecte des textiles, linge de maison et chaussures usagés.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise Mr le maire à signer la dite convention.

**AFFAIRES DIVERSES**

* Bascule : le coût d’une serrure à jeton est d’environ 1 800€ ; le conseil décide de maintenir le principe de venir chercher la clé à la mairie, mais puisqu’au 1er janvier 2017, un tarif unique de 5€ sera appliqué, les utilisateurs paieront avant de se servir de la bascule.
* Les vœux ont été repoussés au samedi 14 janvier 2017 à 19h ; le vendredi 13 ont lieu les vœux de la Préfecture.
* Les établissements Combeaudoux ont commencé à débarrasser le local rue Henri Vergnolle.
* Le chêne situé face au 3 rue des Insurgés sera coupé par les services du Conseil départemental mardi et mercredi prochain.

Séance levée à 20 h 30